



Club Nautique Subaquatique de la Bièvre

38260 LA COTE ST ANDRE

Plongée



LE CLUB ACCUEILLE :

Les adultes « c'est la passion à fond ». L'objectif est d'acquérir un niveau technique individuel permettant une pratique à la fois sécurisante et autonome. Les jeunes de 14 à 16 ans, c'est le stade de l'apprentissage et de l'éveil au monde subaquatique

Conditions d'inscriptions :

Posséder ses palmes, son masque et son tuba (demander **impérativement** conseil avant d'acheter).

Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée (médecin généraliste sur fiches types FFESSM) demandé dès l'inscription. Savoir nager. S'acquitter de sa cotisation dès le début de l'année.

Les personnes souhaitant passer des niveaux (N1 ou N2) seront mises en liste d'attente et retenues dans l'ordre d'inscription en fonction des encadrants disponibles

L'encadrement :

L'équipe est composée de personnes titulaires de brevets fédéraux bénévoles.

Les moniteurs sont particulièrement attentifs et déterminés à vous faire progresser.

Créneau horaire :

Les Mercredis de 19h00 à 21h00 au centre AQUALIB' à La Côte-St-André.

Des cours pratiques et théoriques sont dispensés tout au long de l'année.

Le club interromp ses activités pendant les mois de juillet et août.

Calendrier :

Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me	Me
	4							2	
	11	8	6	10	7	7			6
	18	15	13	17		14		16	13
		22	20	24			25	23	
27		29		31	28			30	

Les sorties mer et sites naturels (lac, carrière..):

Elles s'échelonnent de septembre à juin au rythme des possibilités de chacun. Chaque participant supportera les frais de déplacement, d'hébergement et les dépenses liées à chaque animation.

Attention l'attribution des niveaux est assujettie à la réalisation d'exercices en milieu naturel, ce qui impose au minimum une sortie pour les préparations niveau 1 et un minimum de 3 pour les niveaux 2.

L'acquisition du niveau 2 est donc difficile en un an en suivant uniquement le cursus du CNSB.

COTISATIONS Septembre 2017 à Juin 2018

DROIT ANNUEL D'ADHESION (perçu une seule fois et permettant l'accès à toutes les sections)				13 €
FORFAIT ANNUEL = 1 Séance par Semaine				145 €
Licence adulte (+16 ans) obligatoire			-16 ans	+16 ans
			24.80€	39.20€
Assurance facultative mais vivement conseillée Voir le site suivant pour plus d'informations http://www.cabinet-lafont.com/	Loisir 1	20€	Loisir 2	25€
	Loisir 1 TOP	39€	Loisir 2 TOP	50€
			Loisir 3	42€
			Loisir 3 TOP	83€
Réduction moniteur MF1 - MF2				-145€
Réduction moniteur E1 - E2				-85€
Réduction Famille (plusieurs personnes d'un même foyer fiscal)				- 10 €
Réduction pour une adhésion à deux activités				- 20 €
Réduction pour une adhésion à trois activités				- 35 €

Collégiens et lycéens, chéquiers sport et cartes jeunes acceptés

Le règlement peut s'effectuer en plusieurs fois en déposant préalablement les chèques avec la date souhaitée pour l'encaissement.

Renseignements : Franck TONNELIER 06 81 14 26 52

<http://cnsb-aquasports.fr/>

Club Plongée Subaquatique

INFORMATIONS

- **ASSURANCE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE ACCIDENT :**

*Elle est facultative mais **vivement conseillée.***

*Toutefois avant d'y renoncer vérifiez si votre compagnie d'assurance prend bien en compte les dommages dont vous seriez **vous-même victime** par votre faute dans la pratique de la **plongée subaquatique**, sans que la responsabilité d'un tiers soit mise en cause.*

Elle garantit :

- *Les accidents corporels.*
- *Les accidents survenant lors du déplacement pour se rendre sur les lieux d'activités.*
- *Le rapatriement sanitaire dans le monde entier.*
- *Le remboursement des frais médicaux à l'étranger.*
- *Les frais de recherche et de sauvetage*
- *Les frais de caisson hyperbare*

La date d'effet s'étend du 15 septembre au 31 décembre de l'année suivante (15 mois)

Voir plus d'informations sur le site de la fédération FFESSM

- **COTISATION ENCADREMENT :**

Les conditions requises pour en bénéficier sont les suivantes :

- *Etre au minimum titulaire du brevet d'initiateur.*
- *S'investir régulièrement dans les séances piscine, cours théorique, sorties en milieu naturel.*
- *Obtenir l'approbation annuelle du comité directeur.*

- **LA LICENCE DE PLONGEE :**

Pour d'évidentes raisons de responsabilité et de sécurité, la délivrance et l'obtention de la licence ne pourra se faire qu'après réception du dossier complet:

- *Le bulletin d'adhésion.*
- *Le règlement par chèque à l'ordre du club CNSB.*
- *Le certificat médical de non contre-indication établi par un médecin (avec formulaire FFESSM).*

- **Liste des médecins fédéraux :**

Cette liste est disponible sur le site du club <http://www.membres.lycos.fr/aveclecnsb/>

- **Inscription :**

L'inscription sera validée dès que la fiche et le règlement seront remis. Le certificat médical étant demandé uniquement en septembre. Le chèque sera encaissé en septembre.

- **Sorties mers :**

Les plongeurs de niveau 2 et supérieur doivent posséder leur matériel (hors bouteille) lors des sorties mers. Ils pourront louer le matériel du club dans la limite de leur disponibilité (Le matériel étant réservé en priorité aux membres du club préparant leurs niveaux 1 et 2)

Il est rappeler aux participants qu'il est formellement interdit de plonger en autonomie sans accord du DP en parallèle des activités club, lors de ces sorties, sous peine d'exclusion immédiate.

- **Accueil des plongeurs non inscrits au CNSB lors des sorties mers :**

Tout plongeur voulant participer aux sorties mer devra être inscrit au club en ayant payé sa cotisation de 13€.

Il sera possible d'accueillir des plongeurs non inscrits à la section plongée aux conditions suivantes :

- *Avoir un lien avec un adhérent (enfant, conjoint, ami)*
- *Avoir son matériel complet y compris sa bouteille.*
- *Dans la limite des places disponibles, de l'encadrement disponible et selon niveau et expérience (apprécié par le Moniteur)*
- *S'acquitter du tarif plongeur extérieur*

Note : Selon l'effectif, et dans le but de préserver la qualité de ses prestations, le club se réserve la possibilité de renoncer à l'accueil de nouveaux adhérents ou de ne pas procéder au renouvellement d'adhésion.